

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 21 JUIN 2024

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	11
DELIBERATION N° 2024-021	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-ET-UN JUIN** à quinze heures trente se sont réunis en visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le quatorze juin, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD – Jean-Luc RICHARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-Pierre KLINHOLFF donne pouvoir à Isabelle MARTEL

Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Georges BOTELLA

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD – Michel FELIX - Charles MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

..... *

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET SITE TOURISTIQUE EXEMPLAIRE (SITEX) POUR LA REHABILITATION DE L'ITINERAIRE DU ROCHER DE ROQUEBRUNE

Délibération n° 2024-021

L'Appel à Projet SITEX proposé par la Région Sud vise à améliorer l'expérience client de sites emblématiques forts ou à fort potentiel de développement, en se déclinant en deux volets :

1. L'expérience client et la « mise en valeur touristique »,
2. L'expérimentation de solutions technologiques de pilotage des flux.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel a répondu au « Volet 1 » de l'appel à projet pour la réhabilitation d'un itinéraire du Rocher de Roquebrune menant aux Trois Croix, un site paysager d'exception. Ce projet s'inscrit dans l'Opération Grand Site Estérel, visant à canaliser les flux des visiteurs et à sécuriser l'itinéraire.

Objectifs du projet :

- Améliorer l'expérience touristique en rendant les sentiers plus sûrs, plus accessibles et plus attrayants,
- Protéger l'environnement naturel du Rocher de Roquebrune en limitant l'érosion des sentiers, en préservant la biodiversité locale et en minimisant l'empreinte écologique des visiteurs,
- Assurer que le tourisme bénéficie durablement tant aux visiteurs qu'aux résidents,

Date de démarrage : Mai 2024

Date de fin : Décembre 2024

COÛT DE L'OPÉRATION

La Région Sud propose l'octroi d'une subvention à hauteur de 56.000 euros pour accompagner le Syndicat sur cette opération.

DEPENSES ESTIMEES	RECETTES	
Coût total HT	Subvention Région Sud	Autofinancement
140.000 €	56.000 €	84.000 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès de la Région Sud, pour un montant de 56.000 euros correspondant à 40 % du montant total de l'opération s'élevant à 140.000 € HT pour la réhabilitation de l'itinéraire du Rocher de Roquebrune,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

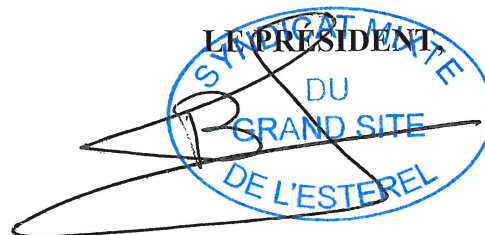
Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 21 juin 2024


LE PRÉSIDENT
DU
GRAND SITE
DE L'ESTÉREL

Georges BOTELLA